

Jean-Claude HAVARD
25, la Gicquelais
44750 Campbon

Tél. 06 86 90 67 47
mail jean-claude.havard@wanadoo.fr

le 31 octobre 2022

**Société des Carrières de Campbon
(SOCAC)**

à l'attention de M. Patrick Ruelland

Objet : PV de synthèse enquête « demande d'autorisation
en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation
d'exploiter la carrière du Petit betz sur la commune
de Quilly»

Monsieur Ruelland,

Commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Nantes pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Petit Betz sur le territoire de la commune de Quilly, en conformité avec l'article R123-18 du code de l'environnement, je dois rencontrer sous huitaine suivant la clôture de l'enquête, le porteur de projet (ou ses représentants) et, lui communiquer un PV de synthèse.

Lors des 5 permanences tenues pendant cette enquête publique, 2 personnes se sont présentées à la 1ère permanence (2 habitants du village de la Douettée) et 4 personnes sont venues voir le commissaire enquêteur lors de la dernière permanence (2 du village de la Douettée, 1 du Petit Betz, 1 du Grand Betz). Toutes les personnes qui se sont déplacées se sont exprimées par écrit.

Il semble que le dossier a été consulté uniquement par l'intermédiaire du registre dématérialisé. A ma connaissance personne n'est venu consulter le registre papier présent en mairie de Quilly.

Nous pouvons remarquer un nombre de visiteurs du site internet relativement conséquent. En effet 152 personnes sont venu sur ce site entraînant 131 téléchargements et 46 visionnages. Cela démontre un certain intérêt pour ce projet.

7 observations ont été déposées par l'intermédiaire du registre dématérialisé (soit en direct, soit par la boîte mail reversée dans le registre) les observations numérotées 5 et 6 dans le registre dématérialisé émanent de la même source (anonyme) et se complètent. Je les ai regroupées en RD3.

À ceci s'ajoutent 4 observations déposées au registre papier et 3 courriers ou document remis directement au commissaire enquêteur Nous pouvons donc retenir qu'il y a eu 14 observations, remarques, propositions ou demandes de déposées pendant la durée de l'enquête publique. Cependant une personne s'est exprimée sur le registre papier (RP2) et sur le registre dématérialisé (RD4) et un couple s'est exprimé sur plusieurs médias (courrier et registre dématérialisé). Le nombre de personnes qui se sont exprimées doit donc être modéré à 12.

Seule une observation (RD1) est réellement favorable à la prolongation d'exploitation. Il s'agit d'une société de transport et travaux publics qui en « *cas d'arrêt d'activité de la carrière se verrait priver d'une partie d'activité* », défendant l'idée qu'il s'agit « *d'un gisement de bonne qualité géotechnique à destination de chantiers et clients locaux et régionaux.* ».

6 (8 si nous comptons les doublons) observations expriment clairement une opposition à la prolongation d'exploitation :

RD2 (Xavier Caugant) : bruit, poussières, vibration du sol, risque de pollution de la nappe phréatique en cas de fuite de carburant ou d'huile.

RD3 (anonyme proche de la carrière) : fissures sur sa maison, décote de la valeur de la maison, bruit du concasseur et poussières, route sale, détérioration des accotements.

RD4 et RP2 (Valérie Renaudeau, les Rotis Campbon) : maison tremble au moment des tirs de mine et fissures constatées, nuisances sonores et poussières liées au concassage et au passage de camions non bâchés, risque de pollution de la nappe phréatique et appauvrissement de la ressource en eau du fait du pompage en fond de carrière.

RD5 (anonyme habitant N°5 Le Grand Betz depuis plus de 40 ans) : tir de mine, bruit du concasseur, poussières sur les légumes du jardin et sur le mobilier de terrasse, trafic intense de camions, polluants, risque d'accidents, vibrations ayant occasionné des fissures sur la maison.

RD7 et C3 (Éveline et Olivier Thomas, la Douettée Quilly) : déjà exprimés en RD6 sur des bases visant à diminuer les nuisances. Par cette observation ils reviennent sur leurs appréciations et s'opposent clairement à la prolongation d'exploitation, pour causes de « *risques pour la nappe de Campbon, pour les habitations du voisinage (fissurations). Les vibrations liées aux engins et aux tirs de mine peuvent contribuer à augmenter les effondrements karstiques et les nuisances dans les villages proches : stress permanent des habitants lié à la détérioration du patrimoine, au bruit/vibrations, aux tirs de mine, au trafic de camions, à l'angoisse d'une prochaine détérioration de leur environnement* ».

C1 (famille Hanusse, 1à le Petit Betz) : « *vibrations au moment des tirs de mine fortement ressenties, nombreuses fissures constatées, certaines portes et fenêtres difficiles à actionner, poteaux portail extérieur penchés, tintamarre du concassage insupportable, poussière accrue par sécheresse climatique, crainte que l'augmentation de la rotation des camions amplifie la pollution et le bruit. Les risques sur la santé humaine sont sans doute minimisés. La pose de capteurs divers dans notre jardin est ressentie comme une intrusion. Que sont quelques emplois par rapport à la dégradation du cadre de vie de plusieurs hameaux ? Perte de valeur de nos maisons* ».

4 observations demandent la prise en compte des nuisances et la recherche de solutions :

RP1 (Paessant, 7 les Rotis Campbon) : vibrations importante lors des tirs de mine. Demande à ne pas descendre plus bas que le niveau actuel par crainte d'assèchement des puits environnants. Demande que les camions sortants soient bâchés.

RP3 (Ludovic Basle, 7 le Petit Betz) : comment peut-on permettre une exploitation sur une zone de protection rapprochée A de la nappe phréatique de Campbon ? Il constate qu'il y a des eaux polluées rejetées dans le ruisseau et fossé dits du Petit Betz, qu'il n'y a pas actuellement de bassin de nettoyage et d'entretien des engins. Vibrations conséquentes dans la maison.

RP4 (Romain Charlier, 12 le Grand Betz) : pollution sonore en continu, vibrations ressenties lors des tirs de mine assez conséquents. 30 ans d'exploitation suffisent largement pour tout exploiter, pourquoi prolonger ? Il estime que la voirie n'est pas adaptée à la densité de circulation sur la RD3 pour la sortie répétitive des camions, précisant que même les chauffeurs de la carrière ne sont pas rassurés.

C2 (Michel Haugmard, 15 la Douettée, Quilly) : demande à atténuer les bruits de concassage par isolation avec un habitacle en fond de carrière. Le village de la Douettée est sous les vents dominants et subit les bruits de concassage. Demande le respect des charges réglementées des tirs de mine, la construction de mur antibruit (merlons) dans les parties est et nord. Souhaite des mesures acoustiques dans le village de la Douettée. Pourquoi ne pas stocker sur place plutôt qu'au Padé (Campbon) évitant ainsi des problèmes de sécurité et de pollution ?

Il est à noter qu'avant d'exprimer leur opposition à la prolongation d'exploitation (rapportée ci-dessus dans l'observation RD7) M et Mme Thomas (**RD6**) avaient émis certaines propositions : mesures de bruit au village de la Douettée, construction d'un merlon antibruit le long de la RD3 et en protection des secteurs des Quatre Chemins, Malabry et les Rotis. Couverture du concassage par un abri ou un dôme antibruit. Demande de vigilance sur le rejet des eaux d'exhaure face au risque d'inondation de maisons de la Douettée. Demande de mise en place d'une commission périodique pour voir si tout se passe bien et trouver des solutions en cas de soucis.

1 observation (**C3** de M Olivier Thomas) demande des précisions très techniques concernant les mesures de bruit et l'hydrologie (Ci-joint son courrier C3 qu'il m'a remis à la permanence du 24 octobre).

1 observation (**RP3** de M Ludovic Basle) regrette le peu de pancartes pour une bonne information, un dossier trop important pour intéresser. Il considère qu'il y a peu d'avis exprimés car il y peu de personnes informées (c'est toujours au citoyen d'aller chercher l'information). A quoi sert ce genre d'enquête ? Le résultat est déjà connu d'avance.

Il apparaît que les principaux griefs pour lesquels il y a lieu que vous, porteur du projet, apportiez votre réaction sont :

- Les tirs de mine et les vibrations entraînant des fissures sur les constructions et au delà la perte de valeur des maisons.
- Le bruit lié au concassage
- La poussière émise par l'exploitation de la carrière
- La crainte des conséquences potentielles sur la nappe phréatique et les puits environnants.
- La salissure des routes.

Il serait intéressant également que vous vous exprimiez sur les propositions émises pendant l'enquête :

- Mesures de bruit au village de la Douettée.
- Réalisation de merlons en divers points du périmètre de la carrière.
- Possibilité de réaliser un « dôme antibruit » sur le concasseur.
- Création d'un « comité de suivi de site » formalisé.

Je souhaite également que vous apportiez des précisions sur les interrogations de M. Thomas concernant les mesures de bruit et l'hydrologie.

Je vous invite à m'adresser sous 15 jours, conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, vos observations éventuelles.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Claude HAVARD
commissaire enquêteur



Reçu par le maître d'ouvrage le 31 octobre 2022